



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

POINT
STAT

Les agents de la fonction publique et leur famille en 2011

Plus du quart des agents de la fonction publique en couple
ont un conjoint lui aussi dans la fonction publique

Emma Davie

La composition des familles dans la fonction publique
d'après l'enquête « Famille et Logements »

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

D'après l'enquête "Famille et Logements" 2011 de l'Insee, les agents de la fonction publique se déclarent majoritairement en couple (73 %). Leurs formes d'unions (mariage, pacs, union libre) varient d'un versant de la fonction publique à l'autre. 28 % des agents de la fonction publique en couple (cohabitants ou non) ont un conjoint lui aussi agent de la fonction publique. Ainsi, dans la fonction publique les couples formés de deux agents de la fonction publique sont 2,4 fois plus nombreux que le voudrait le hasard. Plus d'1 agent sur 2 vit avec un enfant de moins de 25 ans, plus d'1 sur 10 avec un enfant de moins de trois ans.

7 agents de la fonction publique sur 10 se déclarent en couple

69 % des agents de la fonction publique déclarent vivre en couple dans leur logement (voir *tableau 1*), d'après l'enquête Famille et Logements 2011 de l'Insee (voir encadré au dos). 4% sont en couple mais ne vivent pas dans le même logement que leur conjoint, ils sont donc en couple non cohabitants. Au total en 2011, 7 agents de la fonction publique sur 10 (73 %) se déclarent ainsi en couple. Ces proportions sont proches de celles observées dans l'ensemble de la population des actifs en emploi.

Les personnes en couple non cohabitants sont avant tout les jeunes, et parmi les moins jeunes, plus souvent les diplômés. La non cohabitation est également plus fréquente chez les couples sans enfant commun et chez ceux en union libre [1].

Les agents de la fonction publique de l'État (FPE) sont plus souvent en couple, qu'ils vivent ensemble dans le logement ou hors d'un logement commun : ils sont 74 % à déclarer être en couple, et 78 % chez les enseignants¹. Les agents de la fonction publique hospitalière (FPH) et de la fonction publique territoriale (FPT) sont respectivement 72 % et 71 % à se déclarer en couple.

Parmi les salariés de la fonction publique en couple, environ 1 % se déclarent en couple avec un conjoint de même sexe, soit une proportion similaire à celle observée chez l'ensemble des personnes actives en emploi en

couple de France métropolitaine. La moitié d'entre eux sont des femmes.

Des formes d'union différentes selon les versants de la fonction publique

Parmi les agents se déclarant en couple, qu'ils cohabitent ou non avec leur conjoint, 64 % sont mariés, 26 % en union libre, et 10 % pacsés (voir *tableau 2*). Les agents de la fonction publique sont plus souvent mariés ou pacsés et moins souvent mariés que la moyenne des actifs en emploi.

La répartition des agents selon la forme d'union varie sensiblement d'un versant de la fonction publique à l'autre. Les agents de la FPT sont plus souvent mariés (67 %, contre 63 % et 61 % dans la FPE et la FPH). Les agents de la FPE sont quant à eux plus concernés par le Pacs, 13 % d'entre eux sont en effet pacsés, et même 17 % des enseignants, contre 6 % des agents la FPT, et 9 % de ceux de la FPH. Les pacsés ont plus souvent une catégorie sociale « cadre » ou « profession intermédiaire », ou un diplôme du supérieur [2], ce qui pourrait expliquer leur part plus élevée dans la fonction publique, en particulier chez les enseignants. Enfin, l'union libre est plus fréquente dans la FPH, avec 30 % d'agents en couple en union libre. Cette proportion s'élève à 24 % dans la FPE et 27 % dans la FPT.

Les formes d'union des agents de la fonction publique varient sensiblement avec leur âge (voir *figure 1*). Jusqu'à 23 ans, la majorité des agents de

Tableau 1 : Répartition des agents des trois versants de la fonction publique selon qu'ils se déclarent en couple ou non

	En couple dans le logement	En couple non cohabitant	Total en couple (cohabitant ou non)	Pas en couple	Total
FPE	70,1	3,9	74,0	26,0	100,0
<i>dont : enseignants</i>	74,6	3,2	77,9	22,1	100,0
FPT	68,4	2,8	71,1	28,9	100,0
FPH	68,7	3,7	72,4	27,6	100,0
Ensemble 3FP	69,3	3,5	72,7	27,3	100,0
Ensemble actifs en emploi	69,3	3,3	72,6	27,5	100,0

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, individus actifs en emploi âgés de 18 ans ou plus.

Lecture : 70,1 % des agents de la FPE déclarent vivre en couple dans le logement.

1. Dans le cadre de cette étude, on entend par enseignants, l'ensemble des agents déclarant être instituteurs, professeurs des écoles, professeurs d'enseignement général des collèges, professeurs de lycée professionnel, professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire, maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire, enseignants de l'enseignement supérieur ou maîtres du privé.

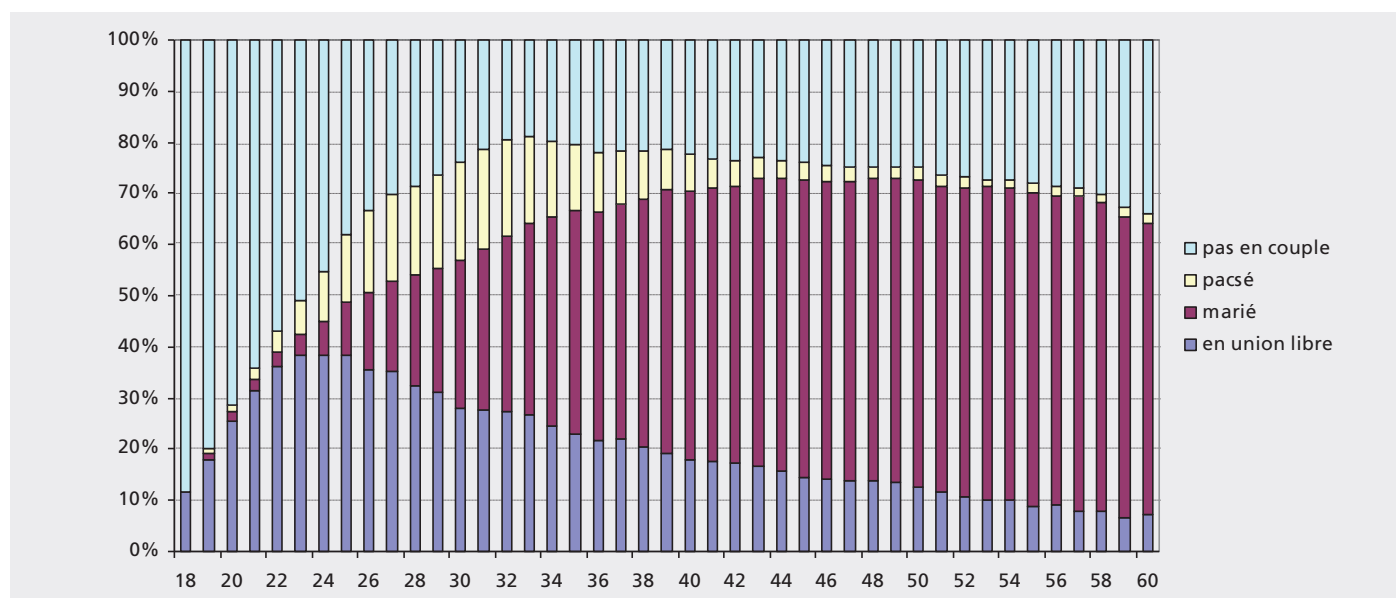
Tableau 2 : Répartition des agents se déclarant en couple (cohabitant ou non) selon la forme d'union

	Marié	Pacsé	En union libre	Total
FPE	63,1	13,2	23,7	100,0
<i>dont : enseignants</i>	63,2	16,5	20,4	100,0
FPT	67,0	5,9	27,1	100,0
FPH	61,4	8,7	29,9	100,0
Ensemble 3FP	64,0	9,9	26,1	100,0
Ensemble actifs en emploi	63,5	7,6	29,0	100,0

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, individus actifs en emploi âgés de 18 ans ou plus.

Lecture : 70,1 % des agents de la FPE déclarent vivre en couple dans le logement.

Figure 1 : Répartition des agents de la fonction publique selon leur forme d'union et leur âge


Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus.

Lecture : A 20 ans, 72 % des agents de la fonction publique ne sont pas en couple, 26 % sont en union libre, 2 % sont mariés et 1 % sont pacsés.

la fonction publique ne sont pas en couple. A partir de 24 ans, les agents sont de plus en plus souvent en couple. Progressivement, l'union libre laisse la place au mariage et au Pacs. La part d'agents pacsés est maximale entre 25 et 35 ans. A 60 ans, 57 % des agents sont mariés, 7 % sont en union libre, 2 % pacsés, et 34 % ne sont pas en couple.

Etre en couple avec un agent du même versant de la fonction publique

28 % des agents de la fonction publique se déclarant en couple (cohabitant ou non) ont un conjoint lui aussi agent de la fonction publique. L'homogamie, que l'on définit ici comme le fait d'être en couple, cohabitant ou non, avec une personne qui travaille dans le même versant de la fonction publique, est plus forte dans la fonction publique de l'Etat où 24 % des agents en couple ont un conjoint également agent de la FPE (23 % chez les enseignants). Dans la FPT et la FPH, 13 % des agents en couple ont un conjoint agent du même versant de la fonction publique (voir [tableau 3](#)).

Pour prendre en compte la taille des différentes populations, des indices d'homogamie sont calculés (voir [Encadré 1](#)) et mettent en évidence les chances que deux personnes soient en couple par rapport à la situation où les conjoints se choisiraient au hasard.

Tableau 3 : Part des agents des trois versants de la fonction publique en couple avec un conjoint du même employeur (en %)

Type d'employeur	Part d'agents dont le conjoint a le même type d'employeur
FPE	24,4
dont enseignants	23,4
FPT	13,4
FPH	13,3
Ensemble 3FP	27,7

Sources : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, se déclarant en couple.

Lecture : 24,4 % des agents de la FPE en couple ont un conjoint également agent de la FPE. Au total, 27,7 % des agents de la fonction publique en couple ont un conjoint également agent de la fonction publique.

Dans la fonction publique, les couples homogames, c'est-à-dire formés de deux agents de la fonction publique, sont 2,4 fois plus nombreux que si les conjoints se choisissaient au hasard. L'homogamie concerne les trois versants de la fonction publique : les couples formés de deux agents de la FPE, de deux agents de la FPT ou de deux agents de la FPH sont 4 à 5 fois plus nombreux que ne le voudrait la loi du hasard (voir *tableau 4*). L'indice d'homogamie le plus élevé s'observe chez les enseignants. En effet, les couples formés de deux enseignants sont 11 fois plus nombreux que si les conjoints se choisissaient au hasard.

Dans la FPE et la FPH, plus le niveau de diplôme de l'enquêté est élevé, plus les chances d'avoir un conjoint travaillant au sein du même versant de la fonction publique sont élevées. Pour les agents de la FPT, les chances d'avoir un conjoint également agent de la FPT varient peu avec le niveau d'éducation.

En revanche, les agents de la fonction publique, hormis les enseignants, ont entre 2 et 3 fois moins de chance

d'être en couple avec un actif sans emploi ou inactif que ne le voudraient les lois du hasard.

Les agents de la fonction publique territoriale ont eu plus d'enfants

En 2011, 74 % des agents de la FPT ont eu des enfants, contre 71 % dans la FPH et 69 % dans la FPE. L'âge moyen dans la fonction publique territoriale est plus élevé que dans les deux autres versants de la fonction publique [5], ce qui peut en partie expliquer que plus d'agents aient eu des enfants au moment ou on les interroge.

Au-delà de la seule part d'agents ayant eu des enfants à une date donnée, l'observation de la descendance finale des femmes de la génération née entre 1956 et 1961 (âgée de 50 à 55 ans en 2011, donc en fin de vie féconde), employées dans la fonction publique, avec 1,92 enfants en moyenne montre un niveau similaire à celui de l'ensemble des femmes actives du même âge en emploi.

Tableau 4 : Indices d'homogamie selon le type d'employeur du conjoint

Type d'employeur de l'enquêté		non renseigné	actif sans emploi ou inactif	Type d'employeur du conjoint			FPH	Secteur privé ou étranger
				FPE	dont : enseignants	FPT		
Type d'employeur de l'enquêté	FPE	1,1	0,4	4,6	5,5	1,2	1,3	1,1
	dont : enseignants	0,8	0,3	5,6	11,0	1,1	0,9	1,1
	FPT	1,0	0,4	1,3	1,2	3,7	1,3	1,2
	FPH	1,1	0,3	1,3	0,9	1,3	5,4	1,3

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, se déclarant en couple.

Lecture : Les couples formés de deux enseignants sont 11 fois plus nombreux que si les conjoints se choisissaient au hasard. Au sein de la partie symétrique du tableau, les indices devraient être égaux entre eux, si la population était totalement observée et non simplement échantillonnée.

Encadré 1 : Les indices d'homogamie

On entend ici par homogamie le fait d'être en couple (dans le logement ou avec quelqu'un qui vit en dehors du logement) avec un conjoint du même versant de la fonction publique.

Les indices d'homogamie dans le tableau 4 mesurent le rapport entre l'homogamie observée (nombre de couples composés de deux personnes du même versant) et l'homogamie théorique (nombre de couples composés de deux personnes du même versant si les conjoints se choisissaient au hasard parmi les personnes vivant en couple)².

Si N est le nombre de personnes en couple dont au moins l'un des conjoints est agent de la fonction publique, n_{ij} le nombre de couples dont la personne enquêtée appartient à la catégorie i (FPE, FPT, FPH ou privé) et le conjoint à la catégorie j (même définition), $n_{i\bullet}$ le nombre de personnes enquêtées en couple de catégorie i et $n_{\bullet j}$ le nombre de conjoints de la catégorie j,

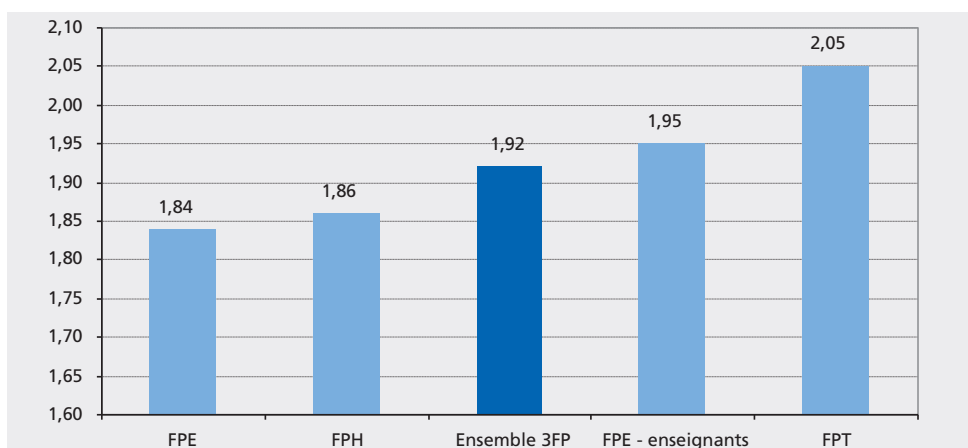
Sous l'hypothèse d'indépendance entre le versant de la fonction publique d'une personne et celui de son conjoint, le nombre de couples composés d'une personne du groupe i et d'une personne du groupe j est :

$$n_{ij} = n_{i\bullet} * n_{\bullet j} / N$$

Plus l'indice est proche de 1, plus la situation observée est proche de celle où les conjoints se choisissent au hasard. Lorsqu'il vaut 2, on compte 2 fois plus de couples de ce type que ne le voudraient les « lois du hasard ».

2. Méthodologie et définitions issues de [3] et [4].

Figure 2 : Descendance finale des femmes nées entre 1956 et 1961 dans la fonction publique



Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, femmes, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus.

Lecture : Les femmes de la fonction publique territoriale nées entre 1956 et 1961 ont eu en moyenne 2,05 enfants.

La descendance finale est différente selon les versants de la fonction publique : elle est plus élevée chez les femmes travaillant dans la FPT avec 2,05 enfants, contre 1,84 enfants dans la FPE (et 1,95 pour les enseignants) et 1,86 dans la FPH (voir Figure 2).

Plus de la moitié des agents de la fonction publique vivent avec un enfant de moins de 25 ans dans le logement

69 % des agents de la fonction publique vivent en couple dans leur logement. 53 % vivent avec un enfant âgé de moins de 25 ans (voir tableau 5), ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Dans les études sur la famille, le seuil de la majorité des enfants est généralement retenu pour décrire le noyau familial. Toutefois, 13 % des agents de la fonction publique vivent

avec un enfant âgé de 18 à 25 ans. Les femmes agents de la fonction publique en couple ont davantage d'enfants que les salariés du secteur privé [3]. Une plus grande stabilité de l'emploi et une certaine flexibilité du travail pourraient faciliter la conciliation travail et famille dans la fonction publique. D'ailleurs, d'après l'enquête *Familles-employeurs* (Ined), les salariés de la fonction publique se déclarent plus satisfaits quant aux possibilités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle que ceux du secteur privé [6].

42 % des agents de la fonction publique vivent dans une famille traditionnelle, c'est-à-dire dans une famille formée d'un couple et d'enfants nés de leur union. 5 % vivent dans une famille recomposée, c'est-à-dire dans une famille composée d'un couple et d'au moins un enfant de l'un des conjoints né d'une autre union : 4 % dans la FPE, 5 % dans la FPT et 6 % dans la FPH.

Tableau 5 : Situation familiale des individus majeurs selon le type d'employeur

	FPE	Dont : enseignants	FPT	FPH	3FP
Vit en couple dans le logement	70,1	74,6	68,4	68,7	69,3
dont:					
<i>Sans enfant</i> ³	22,7	21,4	21,9	22,4	22,4
<i>Famille traditionnelle</i>	43,1	49,3	41,2	40,7	42,0
<i>Famille recomposée</i>	4,3	3,8	5,2	5,6	4,9
Ne vit pas en couple dans le logement	29,9	25,4	31,6	31,3	30,8
dont:					
<i>Sans enfant</i>	23,2	19,3	22,8	22,4	22,9
<i>Famille monoparentale</i>	6,7	6,1	8,9	8,9	7,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont:					
<i>Sans enfant</i>	45,9	40,7	44,7	44,8	45,3
<i>Avec enfants</i>	54,1	59,2	55,3	55,2	54,7
<i>Avec enfants de moins de 25 ans</i>	52,5	58,3	52,8	53,3	52,8
<i>Avec enfants de moins de 18 ans</i>	46,3	52,5	43,5	46,3	45,4

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, enfants vivant en famille.

Note : La typologie des familles est celle de l'Insee [7].

3. Les enfants considérés ici sont les enfants, au sens du recensement (voir ci-dessous) cohabitants, sans limite d'âge. On entend par famille traditionnelle une famille, cohabitant dans le même logement, composée d'un couple d'individus âgés de 18 ans ou plus et d'enfants nés de leur union (quel que soit leur âge). On entend par famille recomposée une famille, cohabitant dans le même logement, composée d'un couple d'individus âgés de 18 ans ou plus et d'au moins un enfant de l'un des conjoints né d'une autre union (quel que soit son âge).

31 % des agents ne vivent pas en couple (dont 4 % sont en couple non cohabitant) et 8 % vivent dans une famille monoparentale. Les agents de la FPT et de la FPH vivent légèrement plus souvent dans une famille monoparentale que ceux de la FPE (9 % contre 7 % dans la FPE). La part de personnes en famille monoparentale est par ailleurs plus élevée chez les agents de la fonction publique que la moyenne des actifs en emploi.

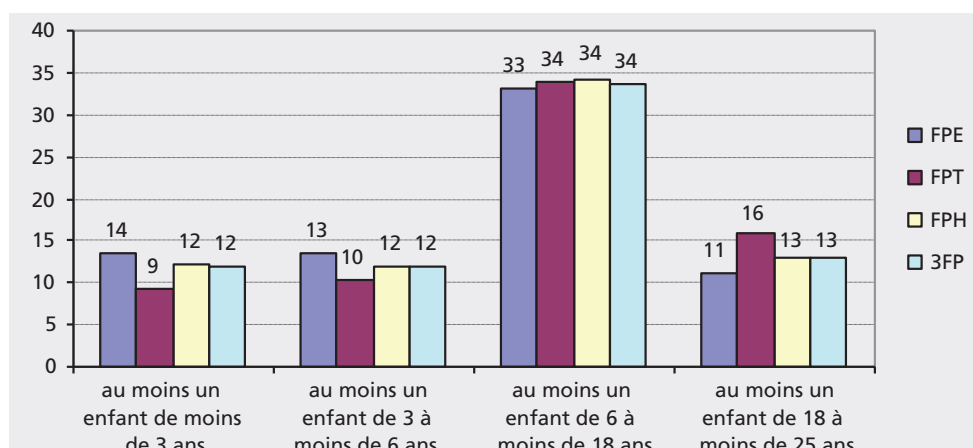
Les enseignants de la fonction publique semblent avoir des comportements démographiques spécifiques. Ils vivent plus souvent en couple (75 % contre 69 % en moyenne pour l'ensemble des agents de la fonction publique) et vivent plus souvent avec des enfants. 58 % d'entre eux vivent avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans (contre 53 % en moyenne dans la fonction publique). Ils sont également plus souvent en famille traditionnelle (49 % contre 42 %), et moins souvent en famille recomposée (4 % contre 5 % en moyenne) ou monoparentale (6 % contre 8 % en moyenne).

Les agents de la FPE et la FPH vivent plus souvent avec des enfants de moins de trois ans

12 % des agents de la fonction publique vivent avec au moins un enfant de moins de trois ans, enfant de l'enquêté ou de son conjoint, et 12 % avec un enfant âgé de 3 à 6 ans (voir figure 3). En lien avec une population un peu plus âgée dans la FPT que dans les autres versants, ces proportions sont plus faibles chez les agents de la FPT : ils sont 9 % et 10 % à vivre respectivement avec un enfant de moins de 3 ans, et avec un enfant âgé de 3 à 6 ans). Ils vivent en revanche plus souvent avec des enfants âgés de 18 à 25 ans : 16 % d'entre eux sont dans ce cas, contre 11 % dans la FPE et 13 % dans la FPT.

Cette première analyse de la composition familiale des agents de la fonction publique à partir de l'enquête Famille et Logements 2011 de l'Insee a vocation à être poursuivie, en particulier avec des éléments de comparaison avec le secteur privé, qui viendront compléter ces premiers résultats dans diverses publications de la DGAFP ou de l'Insee.

Figure 3 : Répartition des agents de la fonction publique selon l'âge de leurs enfants



Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, agents de la fonction publique de 18 ans ou plus, enfants vivant en famille.
 Lecture : 14 % des agents de la FPE vivent avec un enfant âgé de moins de trois ans

Bibliographie

- [1] BUISSON G., LAPINTE A., 2013, « Le couple dans tous ses états : Non-cohabitation, conjoints de même sexe, Pacs... », *Insee première*, n°1435, Insee, février.
- [2] BAILLY E., RAULT W., 2013, « Les pacés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population et sociétés*, n°497, février.
- [3] BAEHR A., 2010, « Les agents de la fonction publique et leur famille », *PointStat*, DGAFP, mars.
- [4] VANDERSCHULDEN M., 2006, « Position sociale et choix du conjoint : des différences marquées entre hommes et femmes », *Données sociales*, Insee.
- [5] BARADJI E., BAUDRY M., THIERUS L., 2012, « Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2012*, La Documentation française.
- [6] IDMACHICHE S., 2009, « Premiers éléments de comparaison entre la fonction publique et le secteur privé sur la population des salariés de 20 à 49 ans : caractéristiques et interactions entre vie familiale et vie professionnelle », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2008-2009*, La Documentation française.
- [7] LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee première*, n°1470, Insee, octobre.
- [8] DAVIE E., PIERRAT M., 2014, « Identification des agents des trois versants de la fonction publique dans l'enquête annuelle de recensement 2011 : premiers éléments de redressement de la variable Pub3fp », *Documents et méthodes*, DGAFP, janvier.
- [9] VIVAS E., 2009, « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee première*, n°1259, Insee, octobre.

L'enquête Famille et Logements 2011 de l'Insee

L'enquête « Famille et Logements 2011 » de l'Insee a été associée à la collecte de l'enquête annuelle du recensement de la population en France métropolitaine.

Elle a fait l'objet d'une collaboration Insee-DGAFP afin d'améliorer l'identification des agents des trois versants de la fonction publique dans l'enquête [8]. Pour la première fois, l'enquête « Famille et Logements » permet d'étudier les comportements démographiques, et en particulier les situations familiales, dans chacun des trois versants de la fonction publique.

L'échantillon de l'enquête Famille et Logements 2011 de 360 000 individus répondants de 18 ans et plus vivant en ménage ordinaire permet de réaliser des analyses fines. Les enquêtés donnent en particulier des informations sur leur situation de couple, leurs enfants ou beaux-enfants (enfants du conjoint qui vivent dans le logement), quel que soit leur âge, cohabitants ou non. Les situations familiales peuvent ainsi être décrites en détail. Des informations sur le(s) logement(s) de l'enquêté sont également disponibles dans l'enquête.

On entend ici par enfant, l'enfant de l'enquêté ou l'enfant de son conjoint. Sauf mention contraire, il n'y a pas de limites d'âge.

Une analyse plus approfondie des comparaisons entre les comportements démographiques des agents de la fonction publique et ceux des salariés du secteur privé est prévue dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et la DGAFP.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque
Rédacteur en chef : Adrien Friez
Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 9
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.